

Prospectus simplifié

ACTIONS TECHNO MONDE

PARTIE A – STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

Code ISIN des catégories d'actions	Actions I : <ul style="list-style-type: none"> ▪ C de capitalisation : FR 0010271502 ▪ D de distribution : FR0010014027 Actions N : <ul style="list-style-type: none"> C de capitalisation : FR0010271510
Dénomination	ACTIONS TECHNO MONDE
Forme juridique	Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit français
Compartiments/nourricier	-
Gestionnaire financier, administratif et comptable	Groupama Asset Management
Durée d'existence prévue	Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans
Dépositaire	Banque FINAMA
Commissaire aux comptes	Deloitte & Associés
Commissaire aux comptes suppléant	Cabinet BEAS
Commercialisateur	Les réseaux de distribution de GROUPAMA (8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris - France) ; les distributeurs externes agréés par Groupama Asset Management Toutes informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la Direction du Développement de Groupama Asset Management (Secrétariat commercial : 01 44 56 76 76)

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Classification

OPCVM "Actions internationales"

Objectif de gestion

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice de référence le MSCI All Countries World Information Technology", non couvert.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence est l'indice MSCI All Countries World Information Technology, en cours de clôture, non couvert, dividendes non réinvestis.

L'indice MSCI World All Countries IT publié par Morgan Stanley Capital International, est un indice représentatif de la performance des principales valeurs technologiques. En raison du poids des Etats-Unis dans la capitalisation boursière mondiale, le continent nord-américain représente plus de 70% de l'indice. L'Europe représente environ 10% et la zone Pacifique autour de 20%.

Cet indice ne constitue qu'une référence même si la gestion s'emploie à maintenir un niveau de corrélation significatif avec ce dernier. Le profil comportemental du portefeuille et de l'indice sont en général comparables.

Stratégie d'investissement

- Stratégies utilisées

L'OPCVM adopte un style de gestion active à risque contrôlé afin d'obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence.

S'agissant d'un portefeuille international, l'allocation géographique est un premier niveau de construction du portefeuille. Le comité mensuel de gestion internationale décide de la répartition des capitaux investis entre les grandes zones d'investissement : USA, Europe, Japon et Asie (appelées poches d'investissements). Le second niveau se situe au niveau de la répartition sectorielle des différents compartiments. Les objectifs de pondération sont décidés lors du comité de gestion actions internationales. Enfin, la sélection de valeurs intervient selon la stratégie de constitution évoquée ci dessous.

Dans le cadre de la gestion du portefeuille, les actions des pays développés et dans une moindre mesure, de la zone émergente, constituent l'univers d'investissement privilégié par excellence. L'univers d'investissement de l'OPCVM est constitué plus spécifiquement de valeurs technologiques au sens large.

L'exposition minimale au risque actions est de 60% de l'actif net.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. A l'image des valeurs présentes dans l'indice de référence, le gérant ne s'intéresse pas seulement aux principales capitalisations (sociétés composant l'indice MSCI All Countries World Information Technology), même si ces grandes capitalisations demeurent largement majoritaires en portefeuille, mais également aux sociétés de taille intermédiaire. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations moyennes n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.

- Instruments dérivés

La SICAV pourra intervenir occasionnellement sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille au risque actions et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net de l'OPCVM. Le gérant utilisera ces instruments afin d'intervenir rapidement sur les marchés pour un réglage d'exposition aux risques d'actions et de change.

- Aussi bien dans le cadre de la gestion de la trésorerie que pour piloter l'exposition aux marchés d'actions, la SICAV pourra détenir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM ou en trackers (supports indiciaires cotés).

- Afin de gérer la trésorerie et à titre accessoire, la SICAV pourra effectuer des dépôts, des prises en pensions, utiliser des OPCVM monétaires et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

- Risque lié à l'investissement sur les marchés de nouvelles technologies

Le fonds investira dans des titres d'entreprises plus risquées que la moyenne des titres des places boursières mondiales. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés des nouvelles technologies sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques relatifs pour les investisseurs.

- Risque actions :

Le principal risque auquel l'investisseur est exposé est le risque actions. En effet, la variation du cours des actions peut avoir un impact positif ou négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. En période de forte variation du marché des actions, la valeur liquidative pourra être

amenée à fluctuer à la hausse ou à la baisse de manière importante.

- Risque en capital

Le risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué existe puisque l'OPCVM n'intègre aucune garantie en capital.

- Risque de change

Le risque de change existe du fait que l'OPCVM intervient majoritairement dans des pays hors zone Euro et que son actif net détient des titres ou OPCVM libellés dans une devise autre que l'euro. Le fonds est exposé au risque de variation de toutes les devises.

- Le détail de l'ensemble des risques encourus par l'OPCVM figure dans la note détaillée.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

L'OPCVM est ouvert à tous souscripteurs

Actions I : montant minimum de souscription initiale 150 000 €

Actions N : montant minimum de souscription initiale 500 €

La SICAV Actions Techno Monde s'adresse aux investisseurs qui souhaitent dynamiser leur épargne par le biais du marché des actions internationales. L'investisseur souhaite posséder un profil offensif grâce à un investissement en actions.

Proportion d'investissement dans l'OPCVM : tout investissement en actions peut être soumis à des fluctuations importantes. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans la SICAV Actions Techno Monde doit dépendre de la situation personnelle de l'investisseur. Pour déterminer ce montant l'investisseur doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à 5 ans et du niveau de risque accepté.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de l'OPCVM.

Un investisseur acceptant un risque modéré conservera une exposition globale aux actions inférieure à 30% de son portefeuille, un investisseur recherchant un compromis entre risque et performance acceptera une exposition globale aux actions proche de 50% et un investisseur recherchant une performance maximale assortie d'un risque exposera globalement son portefeuille aux actions jusqu'à 70% et davantage.

Diversification des placements : diversifier son portefeuille en actifs distincts (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité spécifiques et sur des zones géographiques différentes permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

Durée minimale de placement recommandée

Supérieure à 5 ans.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

Frais et commissions

- Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM*	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 4 % Commission dégressive De 1€ à 15 244,90 € : 4% De 15 244,91€ à 76 224,51€ : 3,5% À partir de 76 224,52 € : 3%
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM*	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant

(*) A ces frais s'ajoutent en Italie, les frais de banque correspondante pour un montant de 50 euros par opération.

• **Les frais de fonctionnement et de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- ▶ des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- ▶ des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- ▶ une part du revenu des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Actions N :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transactions, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPCVM	Taux maximum : 2,00 % TTC*
Commission de surperformance	Actif net	Néant

dont 1,5% de frais de gestion financière

Actions I:

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transactions, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPCVM	Taux maximum : 1,00 % TTC*
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Les revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent à l'OPCVM.

Groupama Asset Management ne perçoit aucune commission en nature (article 322-44 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers) de la part des intermédiaires.

Régime fiscal

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

Le passage d'une catégorie d'actions à l'autre est assimilée à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

Conditions de souscription et de rachat

Centralisation chaque jour avant 11 heures auprès de la Banque FINAMA.

Elles sont effectuées à valeur liquidative inconnue avec règlement à J+1.

Possibilité de souscrire et de racheter en dix-millièmes d'action.

Montant minimum de la souscription initiale :

- Actions I : 150 000 €
- Actions N : 500 €

Date de clôture de l'exercice

Dernier jour de bourse du mois de septembre.

Affectation des résultats

L'OPCVM est composé de plusieurs catégories d'actions :

- Actions I :
 - ▶ C : capitalisation.
 - ▶ D : distribution.
- Actions N :
 - ▶ C : capitalisation.

OPCVM à différentes catégories d'actions

Catégorie d'actions	Code ISIN	Affectation des résultats	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de 1 ^{ère} souscription	Frais de gestion maximum	Valeur liquidative d'origine
Parts I	FR0010271502	C : Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	150 000 €	1,00%	1 000 €
	FR0010014207*	*D : Distribution	Euro	Tous souscripteurs	150 000 €	1,00%	762,25€
Parts N	FR0010271510	C : Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	500 €	2,00%	500 €

* comprenant l'ensemble des porteurs d'actions ayant souscrit dans le FCP avant la création des catégories d'actions.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de Courcelles - 75008 Paris - France.

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de Groupama Asset Management.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales est établi, dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice et ce à compter de l'exercice 2005. Ce rapport peut être consulté sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de Groupama Asset Management.

Point de contact :

Pour les personnes morales : Direction du Développement de Groupama Asset Management (Secrétariat commercial : 01 44 56 76 76).

Pour les personnes physiques : votre commercialisateur (les réseaux de distribution de GROUPAMA ; les distributeurs externes agréés par Groupama Asset Management).

Date de publication du prospectus : 01/06/2007

Le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) contient des informations complémentaires sur la liste de documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

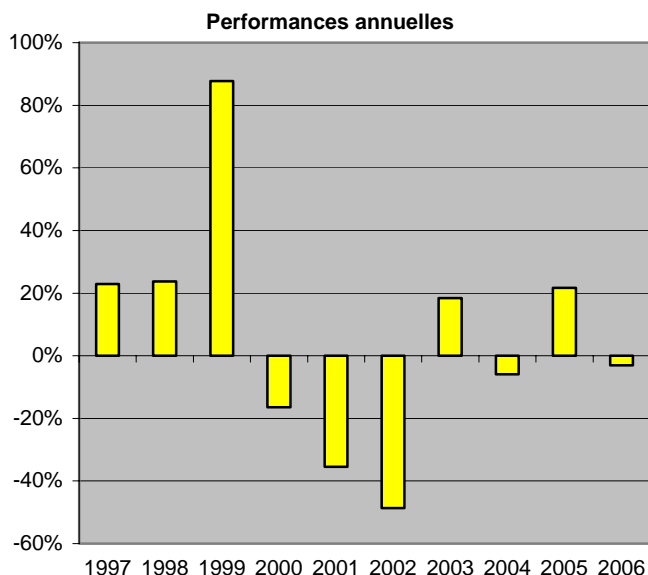
Les informations concernant l'OPCVM sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr>

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B - STATISTIQUE

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 30/12/2006 (en Euro)

ACTIONS TECHNO MONDE - I D



Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	-3,01	3,55	-7,57
Indicateur de référence : MSCI World AC Information/Technology €	-2,61	4,56	-5,43

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis. En revanche, celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.

Ancien(s) indicateur(s) de référence :

50% DJ US Tech Clôt. 25% DJ PACIFIC Tech Clôt. 25% DJ EUROPE Tech Clôt. jusqu'au 31/12/2004

PRESENTATION DES FRAIS

AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 29/09/2006

Frais de fonctionnement et de gestion	0,994 %
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissements	0 %
Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0 %
Dédution faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM	- 0 %
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,0756 %
Commission de surperformance	0 %
Commissions de mouvement	+ 0,0756 %
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1,0696 %

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transactions et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS

AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 29/09/2006

Les frais de négociation sur le portefeuille actions ont représenté 0,2296 % de l'actif moyen.

Le taux de rotation du portefeuille actions a été de 30 % de l'encours moyen.

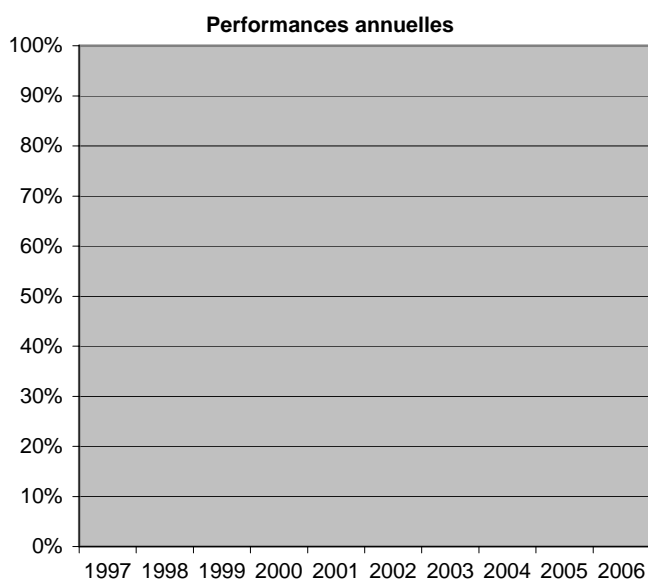
Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	0 %
Titres de créance	47,53 %

PARTIE B - STATISTIQUE

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 30/12/2006 (en Euro)

ACTIONS TECHNO MONDE - I C



Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	-	-	-
Indicateur de référence : MSCI World AC Information/Technology €	-	-	-

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas
des performances futures.
Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis.
En revanche, celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte
des éléments de revenus distribués.

PRESENTATION DES FRAIS

AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 29/09/2006

Frais de fonctionnement et de gestion	1 %
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissements	0 %
Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0 %
Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM	- 0 %
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,0111 %
Commission de surperformance	0 %
Commissions de mouvement	+ 0,0111 %
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1,0111 %

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transactions et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS

AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 29/09/2006

Les frais de négociation sur le portefeuille actions ont représenté 0,2432 % de l'actif moyen.
Le taux de rotation du portefeuille actions a été de .. % de l'encours moyen.

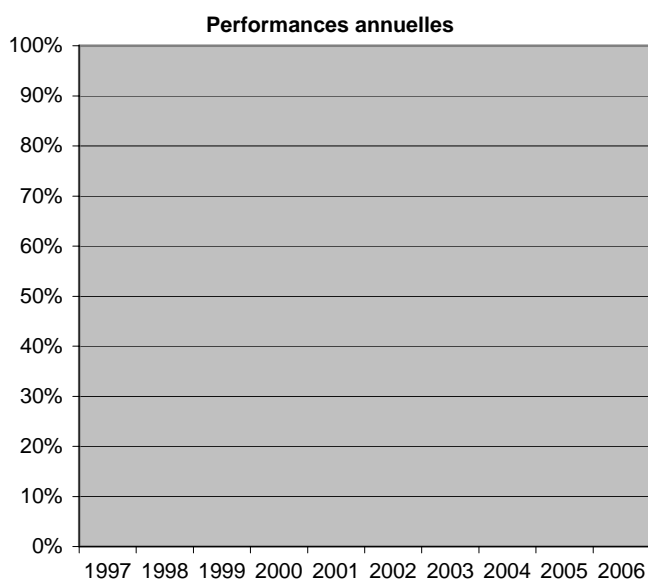
Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	0 %
Titres de créance	47,53 %

PARTIE B - STATISTIQUE

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU 30/12/2006 (en Euro)

ACTIONS TECHNO MONDE - N C



Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	-	-	-
Indicateur de référence : MSCI World AC Information/Technology €	-	-	-

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas
des performances futures.
Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis.
En revanche, celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte
des éléments de revenus distribués.

PRESENTATION DES FRAIS

AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 29/09/2006

Frais de fonctionnement et de gestion	1,896 %
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissements	0 %
Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0 %
Dédution faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM	- 0 %
Autres frais facturés à l'OPCVM	0 %
Commission de surperformance	0 %
Commissions de mouvement	+ 0 %
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1,896 %

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transactions et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS

AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 29/09/2006

Les frais de négociation sur le portefeuille actions ont représenté 0,2519 % de l'actif moyen.
Le taux de rotation du portefeuille actions a été de .. % de l'encours moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	0 %
Titres de créance	47,53 %